ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits humains

Question écrite n° 115173

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'anonymat des dons de gamètes. Certains des milliers d'enfants conçus par insémination artificielle avec donneurs de gamètes dénoncent les conséquences psychologiques de ce mode de conception qui, soumis à l'anonymat du donneur par les lois de bio éthique du 29 juillet 1994, leur interdit de connaître leurs origines. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de lever cet anonymat.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 115173
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 59